

Pacte mondial de l'environnement – Nairobi – Sénégal intervention du 16 janvier

Le Sénégal présente ses condoléances les plus sincères et les plus attristées à toute la nation kenyane, à toutes les familles et à toutes les personnes de l'ensemble des états touchés par ce si triste évènement, cette attaque terroriste, en souhaitant encore une fois que cette folie meurtrière prenne fin.

Concernant nos travaux actuels, et en particulier le **Chap VI sur les Lacunes relatives à la mise en oeuvre et à l'efficacité du droit international de l'environnement**, le Sénégal défend l'idée que pour améliorer la mise en oeuvre en matière de droit international de l'environnement il est impératif de renforcer les pays, en particuliers les pays en voie de développement plus particulièrement les pays les moins avancés et donc plus vulnérables, pour une meilleure protection de l'environnement et face aux agressions anthropiques sur l'environnement.

Les leçons apprises des pays développés quant à la gestion de l'environnement, et étant donné qu'il n'est pas souhaitable pour la planète que les pays en voie de développement empruntent les mêmes chemins de développement qui ont amené à la situation environnementale actuelle, le Sénégal demande une prise en compte plus manifeste des responsabilités qui doit se traduire par un appui renforcé à travers le transfert de technologie et le renforcement de capacités notamment pour une meilleure mise en oeuvre des engagements nationaux et internationaux sur l'environnement. Nous considérons cela comme une compensation juste vis à vis des préjudices que nous subissons tous, mais à des degrés variables, et conforme à notre responsabilité collective de sauvegarder notre habitat commun.

Le renforcement de capacités est une condition sine qua non pour la bonne compréhension des textes juridiques quels qu'ils soient et en particulier sur l'environnement qui nous préoccupe ici, et la codification environnementale peut y participer.

L'accès aux principes acquis grâce à une clarification et à une meilleure compréhension des textes passe par le renforcement de capacités et facilitera la mise en oeuvre des textes.

D'autre part à l'instar de certains pays comme le Maroc, nous soutenons la participation de la société civile comme acteur opérationnel dans la mise en oeuvre du droit de l'environnement.